



## Travaux avant entrée dans une location HLM

Par **kireip**, le **01/02/2015** à **11:22**

Bonjour,

je me tourne vers vous pour quelques informations concernant les obligations du bailleur à l'entrée d'un nouveau locataire. Je vous expose mon cas:

J'ai visité hier une maison pour y entrer en tant que locataire, mais il s'est avéré lors de cette visite que bien que saine, elle n'avait fait l'objet d'aucun travaux de peinture ou de papier peint depuis bien longtemps (à vue de nez une trentaine d'années, le précédent locataire a vécu ici pendant 60 ans). Il faut donc repeindre ou retapisser l'ensemble de la maison avant de pouvoir y vivre décemment. Ma question est la suivante : à qui incombe ces travaux? Sachant que l'ancienne locataire est décédée, est-ce à moi de faire ou payer pour ces travaux, ou à l'organisme bailleur? Je précise qu'il ne s'agit pas d'un caprice, j'ai des photos au besoin pour avoir une idée de l'état de la maison.

Merci d'avance pour vos réponses.